Ont voté *contre* : MM. Adam, Beudenoot, Cochin, Dannette, Dussaussoy, Fanien, Graux, Jonnart, Legavrian, Lemire, Loyer, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, Tailliandier.

2· Première partie de l'ordre du jour Dron demandant le remplacement de la contribution personnelle mobilière et de l'impôt des portes et fenêtres par un impôt général sur le revenu.

Même répartition des voix.

3· Priorité de l'amendement Pourquery réservant l'examen de la déclaration globale et de la taxation.

Même répartition des voix.

4· Ensemble de l'ordre du jour Dron ; *Même répartition des voix.*

Brevet de capacité

Une session d'examens en vue d'obtenir le brevet de capacité pour l'instruction primaire s'ouvrira le 22 juin prochain, à 8 heures du matin.

Voici l'itinéraire des examens :

Aspirantes. — Brevet élémentaire, lundi 22 juin ; brevet supérieur, mardi 30 juin.

Aspirants. — Brevet élémentaire, lundi 6 juillet ; brevet supérieur, jeudi 16 juillet.

Ces examens auront lieu, à Lille, dans une des salles de l'école primaire supérieure de filles ;

A Douai et à Valenciennes, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Juges de paix

Sont nommés juges de paix : à Orchies, M. Viller, juge de paix de Bourbourg ; à Bourbourg (Nord), M. Lerouge, juge de paix d'Orchies.

LE TRAVAIL DES FEMMES et des mineurs

Un jugement de simple police de Roubaix en cassation

Notre correspondant parisien nous télégraphie à la date du 27 mars :

La Cour de cassation examine en ce moment une question intéressant le travail dans les ateliers et manufactures à la suite du pourvoi formé contre un jugement du tribunal de simple police de Roubaix.

La loi de 1892 sur le travail des femmes et des mineurs prescrit l'adoption de certaines précautions et dispositions pour assurer l'hygiène et la sécurité dans les établissements industriels.

Tout accident survenu faute d'avoir pris ces précautions permet de poursuivre l'industriel en contravention, sans qu'il soit nécessaire pour que cette contravention existât, qu'il y ait eu mise en demeure préalable, de la part des inspecteurs du travail, de se conformer aux prescriptions de la loi.

La loi de 1893, plus générale, sur le travail des hommes, exige au contraire cette mise en demeure préalable.

Or, à la suite d'un accident arrivé à un enfant, dans le maniement d'un ascenseur, à Roubaix, l'industriel qui employait cet enfant fut poursuivi en simple police. Il y plaida qu'il n'y avait pas eu contravention, parce qu'il n'y avait pas eu de mise en demeure préalable, soutenant que la loi de 1893 prescrivait en raison de ces termes généraux, cette mise en demeure, dans tous les cas, qu'il s'agit de femmes, d'enfants ou d'hommes. Le juge de police lui donna raison.

Sur le pourvoi du ministère public, la Cour de cassation est appelée à juger si la loi de 1893 a abrogé sur ce point la loi de 1892, comme le prétend le patron poursuivi, et avec lui l'Association des industriels du Nord.

L'arrêt sera rendu demain.

Les scandales de La Madeleine

M. Desreux, membre du Bureau de Bienfaisance de La Madeleine-lez-Lille vient d'adresser la lettre suivante à M. le Préfet du Nord :

Monsieur le Préfet,

Devant les faits connus de l'opinion publique, et concernant les distributions de secours aux indigents par le Bureau de Bienfaisance de La Madeleine, je viens vous prier instamment de vouloir bien ordonner une enquête à ce sujet.

Nommé par vous, pour veiller sur les intérêts des malheureux, je tiens essentiellement à ce que la lumière soit faite complète sur toute cette affaire.

J'ose compter sur votre esprit d'équité pour faire tout le nécessaire afin que les responsabilités soient nettement établies.

Entre temps, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

DESREUX,
Membre du Bureau de Bienfaisance.

La Madeleine, 27 mars 1896.

LE CRIME DE ROUBAIX

Une arrestation

M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement, qui mène avec tant d'activité, l'enquête relative au crime commis dans la nuit du 8 au 9 mars, avenue Ampère a fait opérer, avant-hier, l'arrestation d'un sieur Léon Libert, né à Willems, le 1er juin 1845, exerçant le métier de camelot et demeurant rue du Chemin de fer, à l'auberge de la *Clef d'Or*.

C'est sur la plainte de plusieurs jeunes gens, auxquels Libert aurait fait des propositions honteuses, que l'arrestation a eu lieu.

L'inculpé, interrogé par M. Chapé, n'a pu donner l'emploi de son temps durant la nuit du crime. Il sera amené à Lille ce matin.

Serait-ce l'assassin ?

TREMBLIÉ

M. Hattu s'est transporté hier matin à la prison de Saint-Vaast et a annoncé à son client l'heureuse nouvelle de l'admission de son pourvoi.

Tremblié a été, comme bien on pense, très satisfait.

Il a chaleureusement remercié son éloquent défenseur et l'a prié de se charger, encore une fois, de le défendre devant la Cour où il sera appelé à comparaître.

LES GRÈVES

A TOURCOING

Chez MM. Valentin & Flipo

Les rattacheurs en grève de l'établissement Valentin et Flipo, place Thiers, ont eu une entrevue hier dans la matinée avec le patron.

Celui-ci a déclaré aux ouvriers ne pouvoir leur accorder l'augmentation de 3 centimes à l'heure qu'ils sollicitent.

La grève continue donc, et l'établissement est conséquemment arrêté.

Chronique Locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 1896

Présidence de M. Carrette, maire

Présents : MM. Lepers, Milbéo, Desobry, Coutelier, adjoints.

MM. Carpentier, Coupez, Boucherie, Thérin, Nys, Petit-Délétré, Poulain, Wichart, Moret, Ghiot, Stienne, Vanamuller, Selosse, Wilfart, Dubrulle, conseillers municipaux.

Absents : MM. Branquart et Trannoy, adjoints. Vandeputte, Chevalier, Dubureq, Demailly, Penaut, Cnudde, Derzelle, conseillers municipaux.

La séance est ouverte à 8 h. 55.

Le procès-verbal de la dernière séance lu par M. Sayet, secrétaire de la mairie, est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

Service municipal des eaux. — Mines d'Auchin. — Fourniture d'huiles

Le conseil approuve le marché fait avec M. Dervaux pour la fourniture d'huile.

Charbons

Le conseil approuve le transport et le déchargement des charbons en 1896, 1897 et 1898, ainsi que la mise en adjudication.

D'autres mises en adjudications concernant la fourniture de tuyaux en cuivre en 1896, 1897, 1898 ; terrassements nécessaires pour Roubaix et Tourcoing pendant les mêmes années ; de fournitures de cordes pour joints, de fontes pour les siphons de la conduite ascensionnelle sous le chemin n· 3 de Roncq, de fontes pour les travaux de fontainerie sont approuvées.

Usine de Bousbecque

Le conseil approuve les marchés faits pour le déchargement du charbon, la fourniture d'huiles et prononce la réception définitive de l'installation d'une conduite de 0 m. 40 rue de Lannoy, de 0 m. 80 entre les Francs et le Fontenoy.

Octroi

M. Mulliez demande au Conseil l'autorisation de plaider, sur une question assez vague concernant l'octroi et qui ne peut être résolue par la justice de paix.

Subsides

Le Conseil renvoie à l'examen des commissions des demandes de trousseau en faveur de Charles Picavet et de Chalo qui, tous deux voudraient entrer à l'institution des jeunes aveugles de Ronchin.

Fourneaux économiques

Les comptes de l'exploitation pendant les années 1895-1896 des fourneaux économiques sont adoptés sans observation.

Voirie Municipale

Diverses questions de voirie municipale sont approuvées par le Conseil. Elles se rattachent au vote d'un crédit pour la régularisation des budgets du syndicat de l'Espierre, d'un crédit supplémentaire nécessaire à l'enlèvement des immondices, de la mise en viabilité des rues du Congo, Vauban, de Valmy, de Tunis et de Coutfers, ainsi que d'une cession de terrain à la rue Labruyère.

Une fête fédérale de gymnastique

Nous avons déjà parlé de cette fête qui doit avoir lieu dans une des villes affiliées à la Fédération de gymnastique de France.

M. Desobry, rapporteur, donne lecture des considérations que nous avons déjà données.

M. Lepers dit qu'il ne votera pas une somme de 50,000 fr. sans que la question soit soumise à l'examen des commissions.

M. le maire répond que la ville dépensera 60.000 fr. et que le petit commerce en profitera pour une somme de 800.000 fr. Une seule question doit se poser : Voulez-vous faire profiter Roubaix de cette fête, qui rapportera beaucoup aux petits commerçants. Si vous ajournez ou renvoyez cette question à l'examen des commissions, c'est comme si vous l'enterriez.

M. Richard dit que l'on pourra peut-être faire en même temps l'inauguration des eaux potables.

Le Conseil vote le principe d'une fête fédérale de gymnastique en 1897, devant avoir lieu à Roubaix.

M. Lepers, adjoint, vote contre et fait remarquer son vote.

Vieux ménages

Le Conseil a reçu une lettre du Conseil général, qui l'invite à appuyer et à propager le plus possible l'institution des vieux ménages.

Le Conseil se range à cet avis.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisien

La société de secours mutuels « Les Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisien », a dans une lettre adressée au Conseil *municipal au mois de janvier*, demandé qu'une indemnité annuelle lui soit allouée.

Le Conseil, sur le rapport présenté par M. Vammullen, vote une somme de trente cinq francs.

Revenus communaux

Le Conseil approuve les états de sommes irrécouvrables qui s'élèvent à 580 francs 62.

Voirie municipale. — Chemin de Barbieux.

C'est une question déjà assez vieille que nous croyons bon de rappeler à nos lecteurs :

Le Conseil Municipal avait voté la construction d'un nouvel Hospice au chemin de Barbieux. Lorsque le projet du monument fut soumis à la Commission des Bâtiments civils, elle émit le vœu que les abords en fussent largement dégagés ; les pans coupés du boulevard de Douai devaient être considérablement augmentés et la rue de Barbieux devait être portée à 20 mètres.

Pour se conformer aux instructions transmises par M. le Préfet du Nord, la Municipalité de Roubaix prépara un plan d'alignement du chemin entier ; il fut approuvé par délibération du Conseil Général du Nord le 15 avril 1890 et homologué par arrêté préfectoral le 24 mai de la même année.

Les travaux du nouvel Hospice étaient déjà en cours. Le monument était implanté suivant l'alignement devenu définitif ; une parcelle était donc de ce fait incorporée au sol du chemin d'intérêt commun n· 143. L'accord sur le prix n'ayant pu se produire, cette affaire ne put être liquidée.

Pendant les pourparlers, M. Henri Bossut présentait deux demandes de clôture, l'une donna lieu à l'arrêté préfectoral d'alignement en date du 5 juin 1894 et l'autre à un second arrêté en date du 20 novembre 1895. Comme conséquence de ces arrêtés, M. Bossut était appelé à céder deux parcelles de terrain au chemin de Barbieux.

L'instruction de la première pétition fit connaître que les propriétaires renonçaient définitivement à l'ouverture de la rue projetée entre la propriété Duhamel et la propriété Bossut. Il devenait par suite indispensable de raccorder en ce point les alignements du chemin. Une modification au plan d'alignement fut soumise au Conseil municipal qui, sur le rapport de M. Délétré, donna un avis favorable dans sa séance du 31 mai 1895.

Comme conséquence de ces décisions, M. Bossut était appelé à céder trois parcelles de terrain mesurant la première (A) 397m2 84, la deuxième (B) 108m2 38 et la troisième désignée sous la lettre (C) 971m2 07.

L'accord ne put se produire sur le prix du mètre superficiel. Un arrêté du Conseil de Préfecture pris, à la date du 28 septembre 1895, conformément à la délibération du Conseil en date du 22 juin 1894 autorisait la ville de Roubaix à ester en justice. En conséquence M. le Juge de paix du canton fut appelé, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 21 mai 1836, à statuer sur le vu du rapport des experts.

Par jugement en date du 19 mars courant, le prix de la parcelle A est fixé à 21 fr. 00 le mètre carré, tous les frais sont de plus à la charge de la Ville.

En ce qui concerne les Hospices, cette Administration, par exploit signifié à la Ville à la date du 23 mars 1896, fait savoir qu'elle revendique la plénitude de son droit de propriété sur la parcelle incorporée à la voie publique ; elle s'oppose à la prise de possession par la Ville et déclare faire pour « la » dernière fois et pour déférer au désir de M. le » Préfet du Nord et aux instances de l'Administra- » tion municipale une proposition d'entente sur les » bases qui lui ont été soumises le 9 janvier 1895 et » qui sont restées sans réponse..... »

Les conditions auxquelles il est fait allusion sont contenues dans une lettre dont nous donnons l'extrait suivant :

Monsieur le Maire, pour faire suite à notre entretien de ce jour, je vous adresse ci-dessous le détail du prix de règlement amiable de la propriété des Hospices, expropriée front à l'hospice de Barbieux pour l'élargissement de la rue Barbieux et le dégagement de la façade.

Prix de base accordé à Mme Duhamel pour expropriation d'un terrain similaire ordonné par le même arrêté préfectoral qui a ordonné le recul de l'hospice : 22 fr. qui serait ainsi décomposé 943 m. 11 de terrain à 10 fr. =	9.431 fr. 10
Pavage de la rue Lacordaire, part des hospices : 300 m. de longueur sur 7 m. à 11 fr : 3 =	7.770 » »
Pavage de la rue Barbieux, part des Hospices : 96 m. × 10 × 11 fr. / 3 =	3.520 » »
Total	20.661 fr. 10

Or, à 22 fr., le terrain ressortirait au prix global de 20.748 fr. 42 soit une différence de 97 fr. 32 dont bénéficierait la ville.

Le Conseil trouve cette proposition acceptable et vote les acquisitions suivantes :

1· à M. Henry Bossut :

La parcelle A, 397 mq 84 × 21 fr.	8.354 64
Expertise	265 40
Expédition, jugement, signification	179 96
Ensemble pour la parcelle A	8.800 » »
La parcelle B, 108 mq 38 × 21 fr.	2.275 98
La parcelle C, 971 mq 07 × 21 fr.	20.392 47
Total frais compris	32.461 45

2· aux hospices de Roubaix :

Une parcelle de 943 mq 11 × 10 fr.	9.431 10
Total des sommes à payer	41.899 55

Il est convenu, en outre : 1· Que les Hospices de Roubaix seront dispensés de toute participation dans les frais de pavage du chemin de Barbieux et de la rue Lacordaire.

2· D'autoriser le paiement des sommes ci-dessus qui seront imputées jusqu'à concurrence de 13,972 fr. 98, sur les fonds n'ayant à ce jour reçu aucune affectation spéciale et formant le reliquat des ressources vicinales. Pour couvrir la dépense totale de 41,899 fr. 55, il y a lieu de voter, imputable sur les fonds disponibles de l'exercice 1896, un crédit de 31,676 fr. 15, dont 3,749 fr. 58 forment le solde dû au compte du reliquat des Chemins Vicinaux, et 27,926 fr. 57 excédant le montant de ce reliquat.

Voirie municipale. — Plan général des alignements

Par suite du plan général des alignements adopté dernièrement par le Conseil municipal, plusieurs réclamations se sont produites.

La première émane de M. Wibaux. Il propose de prolonger la rue Richard-Lenoir jusqu'à la *rue de la Rondelle* : les opérations de cette nature ne peuvent être effectuées par voie d'alignement. M. Wibaux prévoit que sa proposition ne sera pas admise et il l'a modifiée en demandant que la rue de la Chapelle-Carette soit élargie à 12 mètres par le reculement de l'un des côtés.

Le Conseil a cru devoir admettre cette solution. En effet, depuis que le tramway circule dans cette rue, il est reconnu qu'une largeur de 10 mètres est insuffisante. Le plan a été modifié en conséquence et il est approuvé.

La 2e observation est présentée par un grand nombre d'habitants. Elle a trait à la création d'une placette à la rencontre de la rue de la Chapelle-Carrette et de la rue de la Rondelle. il n'est pas possible de l'effectuer par voie d'alignement.

La 3e réclamation émane encore de M. Wibaux. il propose de frapper d'alignement et de porter à 12 mètres la largeur de la section de la rue d'Alma comprise entre la rue de la gare et la rue de Mouveaux. Le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu d'appliquer cette mesure à cette partie de la rue d'Alma ; la circulation y est nulle ou au moins très faible et rien ne fait prévoir qu'à un moment donné elle doive prendre de l'importance.

M. Wibaux estime aussi qu'il serait bon de porter à 15 mètres la largeur de la rue de l'Alma comprise entre la rue de la Gare et la rue St-Vincent-de-Paul. Cet avis est partagé mais le Conseil regrette que le Conseil précédent, saisi de la question, n'ait pas cru devoir adopter cette mesure. Aujourd'hui la rue est bordée de constructions nouvelles et importantes. Il ne serait pas avantageux pour la Ville d'imposer aux riverains la servitude du reculement.

Comme résumé, le Conseil confirme sa délibération du 28 juillet 1895, sauf en ce qui concerne la rue de la Chapelle-Carrette dont la largeur est portée à douze mètres.

Rue des Vosges, d'Epinal et de Remiremont

Sur une demande de M. Jean Declercq, tendant à obtenir l'autorisation d'ouvrir, au quartier du Fresnoy, diverses rues, le conseil accorde l'autorisation sollicitée, mais à la condition que les rues auront au moins 12 mètres de largeur sur tout leur parcours.

La Ruche Roubaisienne

(Rapport de M. Vammulen).

Messieurs, nous avons examiné la proposition présentée par la société anonyme *La Ruche Roubaisienne* en vue d'être exonérée du droit du paiement de voirie.

Nous pensons que la pétition de la *Ruche* ne pourrait être utilement examinée que si elle était présentée sous forme de demande de subvention.

Le Conseil approuve les conclusions du rapport.

Création d'un emploi de garde-port au canal de Roubaix

Le Conseil d'arrondissement a émis le vœu *qu'un emploi de garde-port soit créé au canal* de Roubaix.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à ce vœu.

Tramways

La commission qui a examiné la question de modifications des voies de tramways sur la Grand'Place, a décidé d'adopter :

1· De ménager un espace libre de 2m10 de largeur entre le matériel des tramways et les échoppes des marchands établis à la limite de l'emplacement du marché, à l'endroit où la ligne de Lannoy tourne pour passer devant la Bourse ;

2· Que le poteau fort prévu entre l'Hôtel-de-Ville et le refuge situé en face doit être supprimé. le fil aérien sera maintenu au moyen de rosaces à fixer dans les murs bordant la Place ;

3· Que les poteaux prévus sur le trottoir de la Bourse seront reportés à l'intérieur du square entourant cet établissement ;

4· Que les travaux seront menés de façon à ne pas gêner la circulation générale. De toute façon, la Grande-Place et ses abords devront être complètement débarrassés et libres pendant la période comprise entre le 5 avril et le 5 mai, époque de la foire.

Pavillon pour les enfants pauvres

M. Thérin dit qu'il est très étonné de n'avoir pas vu figurer à l'ordre du jour la construction à Saint-Pol, d'un pavillon pour les enfants malades.

M. le maire. — Cette question a été mise à l'ordre du jour des commissions. Plusieurs de leurs membres se rendront la semaine prochaine sur les lieux.

La question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

Les dispensaires

M. Thérin demande où en est la création des dispensaires votée dernièrement par le Conseil. Le citoyen Lepers doit savoir la solution de cette affaire, dit-il.

M. Lepers donne des explications qui tendent à rendre les administrateurs du bureau de bienfaisance responsables du retard.

M. Thérin reprend la parole et demande qu'une nouvelle réunion du Conseil ait lieu dans huit jours.

Vous êtes trop timides, dit-il, on rit de vous !

Finalement, il menace les administrateurs du bureau de bienfaisance d'afficher leurs noms sur les murs de la ville.

A dix heures vingt, le huis-clos est prononcé.

Dénombrement de 1896

Voici les noms des personnes commissionnées pour procéder au recensement du dimanche 29 mars :

MM. Abraham — André Arthur — Andries Hippolyte — Barbet — Blavier — Boddaert Paul — Boulanger Louis — Branskamp Pierre — Breucq César — Catton — Cerisier Cyrolle — Charon — Chatelain Jean-Baptiste — Cloez — Cossement Jules — Coulrenne — Coutier Henri — Dammann — Daudre — Darroux Léon — Dazin Eugène — Debodenance Léon — Delannoy — Delefosse Aimable — Delerue — Deligny — Delmotte Henri — Demory Edmond — Denneulin Derolet Eugène — Desaint Paul — Desbabieux Pierre — Deschamps Clovis — Desmaret — Desnoullet — Desobry Sévère — Destroye Jean — Devos — Domont — Dorchin — Dreumont — Dubois — Dubois Edouard — Dubois Oscar — Dumez Léon — Dupas — Dussart — Dutriaux. Fourmeaux — Gernez Emile — Gibon Alphonse — Gosselin — Gossart Jean — Gosselin — Gripon Henri — Gripon Jules — Guilbaut Charles — Hay Bonami — Hazard Charles — Herchuelz Emile — Holleville Léon — Honoré J.-B. — Huart Jules — Lalois — Lainé Désiré — Lambert — Lamoureux — Lantoine Armand — Ladde Célestin — Lecoq — Lecœuvre, — Lecomte J.-B. — Lefebvre — Lemoine J.-B. — Léonard — Levêque Lucien — Lhomme — Lonfils Louis — Lovigny Emile — Maniez Alfred — Mirmande — Milecamps Alfred — Mingon J.-B. — Navarre — Nivesse Cyrille — Notre Dame Henri — Olive Paul — Ozeel Alphonse — Pachy Paul — Pecqueux Eugène — Perche Alexandre — Picot Charles — Piedfort — Rillon — Pinchon Ernest — Prouvost Richard — Pruvost Omer — Quaneaux Narcisse — Renaudaux — Richard Edouard — Ringard — Rogier Charles — Roussel Sabouret — Sagot — Seulin Jean — Seulin Jules — Squedin Leopold — Tousne Pierre — Telliez — Tieffry — Tison — Thomas Benoit — Truquin Oscar — Vandordorpe — Vanhove — Velu Pierre — Voreux Alfred — Wambecq — Waullier — Yager Léon.

Les obsèques de M. Delseau

Les obsèques de M. Delseau, employé à la mairie, ont eu lieu hier matin à neuf heures.

Une foule nombreuse avait tenu à rendre les derniers devoirs au défunt. Au milieu des délégations de tous les services de la mairie, nous remarquons M. Barroyer, commissaire central et M. Sayet, secrétaire de la mairie.

Un frère de M. Delseau conduisait le deuil. Au cimetière le secrétaire général de la mairie s'est fait l'interprète de l'assistance en faisant l'éloge du défunt dont il a pu apprécier pendant de longues années, le dévouement, la correction et l'exactitude.

Dans un langage ému, il a présenté ce pauvre garçon luttant avec énergie contre la maladie qui l'étreignait et conservant malgré tout l'espoir de revenir à la santé. Il a déploré, en passant, que la science, avec ses découvertes si merveilleuses, ne soit point encore parvenu à soustraire l'humanité à l'affection si terrible dont Delsaux a été la victime.

En terminant, M. Sayet a envoyé à Mme Delsaux, si cruellement éprouvée, l'hommage de la sympathie qui s'est manifestée autour du cercueil de son malheureux fils.

Une arrestation pour vol

M. Villon, commissaire de police du 1er arrondissement a procédé hier matin à l'arrestation d'un teinturier Henri Grimonpont, 25 ans, demeurant rue Decrême, inculpé d'un vol d'effets divers au préjudice de M. Montel Henri, demeurant 35, rue de la Chapelle Carrette. Grimonpont avait habité pendant quelque temps le même logement que Montel. C'est en l'absence de ce dernier que le vol a été commis.

Un accident dans une teinturerie

Un accident s'est produit hier après-midi chez MM. Motte et Delescluse, teinturiers-apprêteurs, boulevard de Belfort.

Un jeune ouvrier, M. Vital Brugge Gaston, âgé de 20 ans, demeurant rue Saint-Amand, 78, a eu l'index de la main gauche pris dans un engrenage, à la suite de circonstances restées inconnues.

Le docteur Lherbier, qui lui a donné les premiers soins, l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Arrestation d'une expulsée

L'agent de sûreté Castelain a arrêté jeudi, vers 10 heures 1/4 du soir, dans la rue Neuve, une dame Hortense Litanie, demeurant à Mont-à-Leux, expulsée de France. Hortense Litanie refusait d'abord de faire connaître son identité. Elle a été écrouée au dépôt de sûreté.

Une double arrestation pour ivresse et rebellion

Jeudi, vers 10 heures 3/4 du soir, l'agent de sûreté Anselin, étant à son domicile, entendit sur la rue trois individus en état d'ivresse, qui se battaient.

Il sortit afin de mettre l'ordre, mais l'un des ivrognes se rua sur lui pour le frapper. Anselin put lui mettre les menottes et tous deux se dirigeaient vers le poste quand un des autres ivrognes se porta au secours de son camarade et tenta de le délivrer.

L'agent aurait certainement succombé sous le nombre si M. Georges Chantry, cabaretier, 67, rue du Chemin-de-Fer, ne s'était porté à son secours.

Les deux individus purent alors être conduits au dépôt de sûreté où ils ont déclaré se nommer François Desbonnets, 28 ans, demeurant à Tourcoing, rue Trentesaux, 4 et Aristide Morlighem, 44 ans, demeurant Grande-Rue, cour Holbeck, 1.

Disparition de deux enfants

Deux garçonnets, Gustave Demeyer, âgé de 14 ans et son frère Edouard, âgé de 10 ans, tous deux demeurant avec leur mère, rue Delatre, cité *Saint-Joseph, 24, sont partis depuis mardi* dans l'après-midi, après avoir eu soin, toutefois, de fracturer une caisse et d'y prendre cent cinq francs qui s'y trouvaient enfermés.

L'un des deux est parti sans chaussures à ses pieds.

On se perd en conjectures sur ce départ, mais on a de sérieuses raisons de croire qu'à la suite de certains mauvais traitements, les deux enfants auraient quitté leur mère pour aller rejoindre leur père qui vit loin de sa femme et on ne sait où, celle-ci vivant en concubinage avec un autre homme.

Saisie à la halle aux poissons

Hier matin, M. l'Inspecteur des denrées alimentaires a saisi à la halle aux poissons, mille kilogs de moules, reconnues impropres à la consommation.

GALERIES LILLOISES *Voir aux annonces.*

Nombreuses *offres d'emplois* **importants**.

TOURCOING

Succès flatteur

On s'est vivement entretenu hier en ville du succès remporté à la Chambre dans la séance de jeudi par notre excellent député M. Dron.

Tous les républicains se félicitaient de ce que M. Dron en apportant à la tribune une déclaration signée des députés républicains du Nord, et en commentant cette déclaration ait rallié une majorité pour le ministère Bourgeois, qui est décidé à conduire la République dans la voie des réformes démocratiques et sociales.

Et, avec beaucoup de nos concitoyens, nous pouvons crier à bon droit : Vive notre député !

H. D.

Conseil de révision

Hier ont eu lieu les opérations du Conseil de révision, pour le canton Sud de Tourcoing.

M. Grant, vice-président du conseil de préfecture, présidait, assisté de MM. le général de brigade Avon, Trinquet, conseiller de préfecture, Masure-Six, conseiller général, Vigneron, conseiller d'arrondissement, Lajule, sous-intendant militaire, Maréchal, lieutenant-colonel commandant le bureau de recrutement, Brindel et Watier, médecins-majors.

Les communes étaient représentées : Tourcoing, par M. Dieval, adjoint au maire ; Mouveaux, Bondues et Marcq par leur maire.

Commencée à 9 heures la séance a duré jusqu'à midi 1/4. Le Conseil a examiné : 24 ajournés de la classe 1893, 66 de la classe 1894 et enfin 372 conscrits de la classe 1895.

La proportion des ajournés et réformés de cette année a été moins élevée que l'année dernière. Elle n'a pas atteint 20 0/0, chiffre qui a été souvent dépassé.

A l'issue des opérations du conseil de révision a eu lieu sur la place de l'Hôtel-de-Ville la revue des hommes de la classe de 1875, lesquels appelés à 11 heures du matin ont eu le temps de prendre un rhume avec la bise qui soufflait.

Aujourd'hui auront lieu les opérations du Conseil pour le canton Nord, à 1 heure 1/4 et Nord-Est à 3 heures 1/4.

Inscrit d'office

Il y a deux jours, alors que la *Croix du Nord* nous a forcé à reparler du Conditionnement, nous avons posé la question de savoir si un basculeur, M. D..., avait dû son avancement à ce fait que son nom figure parmi les délégués du Secrétariat du Peuple de la rue du Sentier.

Ce basculeur, M. J.-R. Desrumeaux, qui est en même temps cabaretier au Bois de Boulogne rue de la Latte, nous a apporté une déclaration aux termes de laquelle il aurait été inscrit d'office sur l'almanach de la *Croix*, alors qu'il était employé chez M. Leroux-Lamourette, et qu'il a été maintenu depuis, toujours d'office.

M. Desrumaux se présente comme un désabusé du parti clérical et proteste de ses sentiments républicains.

A quand d'autres conversions ?

Commissariat central de police

On a pu voir hier dans les nominations officielles que M. Rouillé, commissaire central à Tourcoing, était élevé sur place à la première classe de son emploi.

Or, il se trouve en réalité que c'est moins le titulaire que le poste lui-même qui se trouve élevé.

En effet, M. Rouillé dans les postes précédents qu'il a occupés, c'est-à-dire au Puy, et en dernier lieu à Nantes, jouissait déjà de la première classe et la nouvelle décision ne lui apporte aucun avantage supplémentaire.

M. le commissaire central n'en a pas moins reçu au cours de la journée d'hier de nombreuses félicitations de personnes qui évidemment étaient en droit d'ignorer la situation toute particulière que nous venons d'exposer en quelques mots.

Institut Colbert

Le dimanche 22 mars, l'association amicale des anciens élèves de l'institut Colbert a tenu une assemblée générale dans une des salles de l'école, rue de Gand. L'objet de la réunion était la question du banquet annuel. A cet effet, il a été décidé qu'il aurait lieu le samedi 11 avril à 8 heures 1/2 du soir et qu'il serait tout à fait intime. Bon nombre de sociétaires ont déjà souscrit à ce banquet.

La commission fait un pressant appel à tous les anciens élèves pour les engager à assister à cette soirée d'amis.

Ceux qui répondront à son appel, jouiront certainement d'une fête de société des plus agréables.

A l'école, dimanche prochain, 29 mars, à 10 h. 1/2 du matin, le secrétaire et le trésorier de l'Association se tiendront pendant une heure à la disposition des sociétaires qui voudront bien se faire inscrire pour participer à cette soirée intime.

Le taux de la souscription est de 3 fr.

On peut souscrire également chez le secrétaire, M. Georges Boutry (estaminet place Thiers), et chez M. Jean-Baptiste Bonte, cafetier, place Charles Roussel, où aura lieu le banquet.

Accidents d'usine

M. François Lallemand, 43 ans, rattacheur chez M. Albert Pollet, a glissé près de son métier et s'est luxé le genou droit.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Bernard puis a ensuite été reconduit à son domicile rue de Calais.

L'incapacité de travail sera d'environ quinze jours.

— M. Kléber-Lampe, débourreur au peignage Binet, rue Neuve-de-Roubaix, a eu la première phalange de l'index gauche arraché par son métier.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Leduc, le blessé a été conduit à l'hôpital civil.

Un mauvais fils

Un gamin de 14 ans, Charles Deltour, demeurant rue de la Cité, 53, a été arrêté hier pour coups à sa mère.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 17

LE TOURBILLON

PAR

Jules de Gastyne

PREMIÈRE PARTIE

Il n'en pouvait croire ses oreilles et ses yeux, et ce n'est que lorsqu'il eut lu le papier qu'il vit que son père ne délirait pas.

Son oncle fratricide !

Voilà donc le secret de l'inimitié qu'il avait souvent constatée chez les deux frères. Le regard d'Antonin l'effrayait. Il n'y avait jamais lu que de la haine pour son père et pour lui, bien que l'oncle s'efforçât de se montrer aimable pour son neveu et lui fit de temps en temps de petits cadeaux.

— Voilà, dit André, ce qu'est ton oncle, et voilà ce que ton frère a exigé de moi. Vois quelle vie a dû être la mienne.

André saisit la main de son père.

— Mon pauvre père ! murmura-t-il.

Et des larmes mouillèrent ses yeux.

— Je pars, poursuivit le moribond, sans avoir pu achever ma tâche. Cet homme est plus dur, plus fort que moi. Il m'a ruiné, lui que le remords aurait dû dévorer. C'est le plus grand misérable que la terre ait peut-être porté. Méfie-toi de lui. Il est faux, hypocrite et féroce. Je meurs presque pauvre. Il est riche à millions. J'aurais voulu te laisser au moins ces deux hôtels. J'ai été obligé, pour pouvoir les terminer, d'abandonner, et son oncle celui qu'il occupe, et d'hypothèques, une partie de celui-ci.

Paul eût un geste indifférent.

— Je travaillerai, dit-il.

— Et que vas tu faire ?

— Je suis assez au courant des opérations de Bourse. J'ai des relations.

— Tu vas louer ?

— Non, je jouerai pour les autres.

— Coulissier ?

— Oui, on gagne de l'argent. On est libre.

— C'est un terrain bien glissant, murmura André.

— Veux-tu que je fasse autre chose ? Employé ?... Je mourrais d'ennui.

— Je ne peux rien t'imposer. dit le père. Tu as l'âge d'homme maintenant. Pourvu que tu ne fasse rien de contraire à l'honneur.

— O mon père ! s'écria le jeune homme avec un élan de sincère protestation.

André attira son fils à lui.

— Embrasse-moi, dit-il.

Paul se jeta en sanglotant dans ses bras.

Quelques jours après, André expirait. Antonin suivit le convoi, et quand il vit jeter sur le cercueil les premières pelletées de terre, il poussa un soupir de soulagement.

Mais à ce moment il rencontra un regard de Paul qui le fit tressaillir et il rentra chez lui moins rassuré.

Quelques jours après, Paul venait frapper à la porte de l'hôtel de son oncle.

Un domestique vint ouvrir.

— Mon oncle est-il là ?

— Oui, monsieur Paul.

— Dites-lui que je voudrais lui parler.

— Oui, monsieur Paul.

Et au moment où la servante disparaissait une porte s'ouvrit près de Paul.

— Entrez donc, mon cousin, entrez, dit une voix de jeune fille.

Paul se retourna et reconnut Micheline.

Il lui tendit la main.

— Je voudrais, dit-il, parler à mon oncle.

— Il est dans son cabinet, dit la jeune fille... Venez !...

Et elle monta devant le jeune homme.

Micheline, qui venait d'avoir vingt-deux ans, était la fille de Louis Trézille. Elle doit jouer dans cette histoire un trop grand rôle pour que nous ne fussions pas tout de suite avec elle plus ample connaissance. On se souvient que le malheureux Louis Trézille laissait une femme et une enfant, la petite Micheline. Cette femme n'eut pour toute fortune que les trois cent mille francs arrachés à Antonin Trézille par son frère André, car les bénéfices de sa part dans la maison de banque qu'il devait lui remettre ce réduisirent bientôt à zéro.

Mme Trézille, Honorine-Eléonore, était une femme toute jeune encore, coquette et dépensière, sortie d'une famille dévorée par les dettes et qui lui mangea promptement son argent. Restée au bout de quelques années sans ressource avec sa fille, elle épousa un homme qui occupait une assez jolie situation dans un chemin de fer, mais qui ne put souffrir Micheline...

La petite fut élevée au milieu de l'indifférence et presque de la haine, car sa mère elle-même, influencée par son mari, qu'elle adorait, se mit à la prendre en grippe. La petite grandit seule, isolée, cachant ses pensées, dissimulant ses sentiments et jusqu'à ses regards... Elle n'était pas jolie, mais elle n'était pas tout à fait laide. Ses yeux manquaient d'éclat. Son teint avait une pâleur maladive. Quand son père et sa mère moururent à quelques jours d'intervalle, emportés par une fièvre infectieuse, elle ne versa pas une larme. Elle se demanda seulement où elle allait vivre. Son oncle André la tira d'embarras. Il lui donna une lettre pour Antonin Trézille, et celui-ci, après avoir beaucoup regardé la jeune fille, qu'il ne connaissait même pas, lui dit :

— Va chez nous... Installe-toi.... Tu dirigeras ma maison !

Et Micheline était devenue dans la maison de son oncle une sorte d'intendante, Antonin, du reste, ne ressentait pour elle aucune affection. Ils vivaient côte à côte, très indifférents l'un pour l'autre. Micheline se demandait parfois pourquoi son oncle l'avait recueillie puisqu'il ne l'aimait pas et lui parlait à peine. Ils mangeaient ensemble, mais la plupart du temps sans un mot. Antonin était absorbé par ses combinaisons.

Bien que la jeune fille soupçonnât son oncle d'être fort riche, elle ignorait absolument l'importance de sa fortune. Elle n'avait jamais un sou pour sa toilette ou pour ses menues dépenses aussi ne sortait-elle jamais de l'hôtel. La seule personne qu'elle connût en dehors de son oncle et de ses deux domestiques, un valet de chambre et une cuisinière, était Paul Trézille qu'elle voyait traverser souvent la petite cour de l'hôtel voisin *et qu'elle avait vu chez son oncle.*

Aussi, eût-il été facile de deviner, à la rougeur insolide qui couvrait le visage de la jeune fille, quand elle entendit prononcer le nom de son cousin, qu'elle avait pour celui-ci plus qu'un commencement de sympathie. Paul n'avait jamais fait attention à Micheline, qu'il trouvait ordinaire, et dont les allures tortueuses lui déplaisaient.

Micheline ouvrit devant son cousin la porte du cabinet d'Antonin Trézille.

— Mon oncle, cria-t-elle d'une voix joyeuse qui ne lui était pas habituelle, voici mon cousin Paul,

A ce nom, Antonin Trézille devint tout pâle et se dressa vivement. Le meurtrier de Louis Trézille avait beaucoup vieilli. Etait-ce le remords de son crime qui tourmentait ses nuits ? Mais on voyait à ses yeux, rougis au bord, à sa face émaciée de jaune, qu'il ne devait guère dormir. Il avait ses tempes toutes blanches, sa barbiche pointue plus que grisonnante, des joues creuses d'alchimiste. Son crâne chauve et desséché était couvert d'une calotte noire. Il avait des mains décharnées de squelette. Son dos se voûtait.

Il dit à Paul, sèchement :

— Vous avez à me parler, Monsieur ?

— Oui, mon oncle, dit le jeune homme, mais je ne pourrai vous dire ce que j'ai à vous dire que lorsque nous serons seuls.

Micheline rougit et se retira.

Antonin montra un siège à son neveu.

Du geste celui-ci refusa.

— Je sais tout, mon oncle, commença-t-il...

Antonin se dressa, livide.

— Mon père m'a tout dit, poursuivit Paul.

— Et alors ? fit le meurtrier tout tremblant...

— Alors il m'a chargé de veiller sur vous à sa place.

— De veiller sur moi ?

— De vous empêcher de traîner dans la boue le *nom des Trézille,*

— Et en quoi faisant, monsieur ?

— En vous associant à cette spéculation que je connais, dont tout le monde s'entretient à la Bourse, et qui conduira sur les bancs de la correctionnelle ou peut-être sur ceux de la cour d'assises tous ceux qui y auront trempé.

XIII

— Je sais, dit Antonin sèchement, ce que j'ai à faire... ce que commande l'honneur.

— En effet, fit amèrement Paul Trézille, quand on a assassiné son frère Louis pour le voler...

Il fut interrompu par un cri poussé derrière la porte et le bruit d'un corps tombant sur le parquet.

Tous deux se précipitèrent effarés.

Ils trouvèrent Micheline étendue derrière la porte, évanouie.

Les deux hommes se regardèrent.

— Elle écoutait, dit Antonin, en proie à une terreur surhumaine.

— A-t-elle entendu ! fit Paul...

On s'empressa autour de la jeune fille, et après quelques minutes de soins, Micheline reprit ses sens. Elle regarda d'un air étonné son oncle. Paul et dit d'un ton très naturel :

— Je ne sais pas ce que j'ai eu... un éblouissement m'a prise tout à coup. Je me suis sentie paralysée. Et je n'ai eu que la force de pousser un cri.

On espéra qu'elle n'avait rien entendu. A partir de ce moment la main de Paul Trézille pesa sur son oncle plus lourdement que n'avait pesé jamais celle de son père. Le jeune homme exigea qu'il se retirât aussitôt de la combinaison dont il lui avait parlé et lui fit même abandonner complètement les affaires. Il fit ouvrir la porte de communication qui existait entre les deux hôtels, et des relations de bon voisinage parurent s'établir entre l'oncle et le neveu. C'est quelque temps après que Paul fit connaissance avec Mlle Rigaux.

XIV

Micheline avait conçu pour Paul Trézille, et cela depuis le jour où elle l'avait vu pour la première fois, une de ces passions exclusives et terribles qui s'emparent parfois des êtres dédaignés et dont le cœur n'a été réchauffé par aucune affection. Elle voyait bien que le père de Paul et, par suite, Paul lui-même, sans en connaître à ce moment la raison, avaient de l'indifférence et même de l'aversion pour tout ce qui approchait l'oncle Trézille. Ils ne mettaient presque jamais les pieds dans sa maison.

Elle attribuait leur dédain à l'avarice bien connue d'Antonin, mais la phrase surprise éclaira tout autour d'elle d'un jour sinistre. Antonin avait tué son frère, son père à elle. Une horreur indicible s'ajouta chez elle à l'aversion, à la haine presque qu'elle avait conçue pour le misérable.

(A suivre).